



### ARTICLE 7 : Résiliation

Dans le cas de l'inexécution de l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre partie peut résilier la présente convention moyennant un préavis d'un (01) mois, adressé à la partie défaillante par lettre recommandée avec accusé de réception.

### ARTICLE 8 : Règlement de différends

Tout litiges survenu lors de l'application de la présente convention sera réglé à l'amiable par les parties contractantes.

### ARTICLE 9 : Entrée en vigueur

La présente convention établie en deux exemplaires, entrera en vigueur et produira tous ses effets, à compter de la date de sa signature par les deux parties.

### ARTICLE 10

Coordonnées des responsables mettant en place la coopération entre les deux établissements ainsi que les personnes chargées de la collaboration.

Fait à Oum el Bouaghi, le 17 mai 2025.

Université OUM EL BOUAGHI

Le Recteur de l'Université

Pr Zohir DIBI

أ.د. زهير ديب  
مدير جامعة بوم بواغي



SPA Condor Academy

Le Directeur Général

Mr Lamri MOUSSAOUI



CONDOR ACADEMY  
Lamri MOUSSAOUI  
Directeur Général